

Modalités et conditions

Programme de Récompenses Club Cage

1. Le Programme Club Cage, ci-après appelé « Programme Club Cage », est offert par Groupe Grandio dont le siège social est situé au 1180, Place Nobel, Boucherville, QC J4B 5L2 dans les restaurants La Cage – Brasserie sportive participants du Groupe Grandio ci-après les « Restaurants ».
2. Entendu qu'une transaction, ci-après appelée « Transaction », comprend le détail des achats effectués par un client dans chacun des Restaurants ou lors d'une commande en ligne sur LaCageChezVous.com ou via un partenaire de commande en ligne, et plus particulièrement, les items achetés, les quantités, la fréquence, etc.
3. Entendu que le Programme Club Cage regroupe, notamment, mais non limitativement, toutes les communications, les offres et les récompenses que peut recevoir et accumuler un membre.
4. Entendu qu'un membre ci-après appelé « Membre », désigne un individu inscrit au Programme Club Cage dont l'inscription n'a pas été révoquée.
5. Entendu qu'une récompense, ci-après appelée « Récompense », regroupe, notamment, mais non limitativement, tous les privilèges, points, accès ou statut particulier, rabais sur items, rabais sur sous-total ou gratuité qu'un Membre peut obtenir, accumuler ou appliquer suivant une ou plusieurs Transactions.

Généralités

6. Le Programme Club Cage est la propriété de Groupe Grandio, et il est offert aux clients de La Cage – Brasserie sportive en collaboration avec l'ensemble des Restaurants.
7. Groupe Grandio peut, sous réserve de ce qui suit, modifier les règles du Programme Club Cage, ses Récompenses ou ses conditions de participation, en tout ou en partie à tout moment suivant un préavis de 60 à 90 jours. Le maintien de la participation du Membre au Programme Club Cage après les modifications constituera son consentement à ces modifications. Si le Membre n'approuve pas une modification, il pourra se retirer du Programme Club Cage en communiquant avec le Service à la clientèle. Pour ce faire, le Membre devra en se rendant dans la section « contactez-nous » de l'application Club Cage. Malgré ce qui précède, Groupe Grandio ne peut modifier unilatéralement, en tout ou en partie, le nombre de points de fidélité reçus par les Membres, ni le ratio fixe suivi pour l'attribution et l'utilisation des points de fidélité ou des Récompenses, dans la mesure où ces changements sont au désavantage des Membres et, concernant la conservation des points de fidélité en Récompenses, si elle est modifiée de façon disproportionnée relativement à l'augmentation de la valeur au détail du bien ou du service.
7. Groupe Grandio peut interrompre ou mettre fin au Programme Club Cage en tout temps, suivant un préavis de 60 à 90 jours. En cas d'interruption ou de résiliation du Programme Club Cage pour quelque raison que ce soit, le Groupe Grandio ne sera nullement responsable de quoi que ce soit envers ses Membres et sera automatiquement exonéré de tout dommage causé à des Membres du Programme Club Cage, le cas échéant, relativement à une interruption, à une résiliation, à la perte de récompenses ou autre découlant d'une telle interruption ou résiliation, à l'exception de toute conséquence du fait personnel de Groupe Grandio ou de celui de ses représentants.
8. Le Programme Club Cage est ouvert à toute personne résidant au Canada et étant âgée de 18 ans ou plus. Les personnes admissibles deviennent Membres du Programme Club Cage dès qu'elles y ont adhéré en utilisant l'application mobile du Programme Club Cage disponible gratuitement dans l'APP Store de Apple ou le Play store de Google.

L'acceptation par voie électronique des conditions d'utilisation constitue une acceptation par le Membre de l'ensemble des modalités du Programme Club Cage et des présentes règles.

Tout abus et toute activité frauduleuse dans le cadre du Programme Club Cage, y compris, mais non limitativement le non-respect des politiques et des procédures du Programme Club Cage, la vente ou le troc de Récompenses, et une fausse représentation des faits y afférents ou toute autre conduite inadéquate, tout comportement inopportun ou tout harcèlement à l'égard du personnel de Groupe Grandio et de ses Restaurants ou tout refus d'obéir aux directives de son personnel peut entraîner l'annulation du compte du Membre, sa disqualification du Programme Club Cage et l'annulation de ses Récompenses. En cas de défaut du Membre de respecter les présentes règles ou d'exécuter ses obligations qui y sont prévues, Groupe JDQGLRse réserve le droit de mettre un terme à l'adhésion, de retirer ou d'annuler la carte, d'annuler les Récompenses accumulées, de s'adresser aux tribunaux et de recouvrer les dommages et les frais judiciaires.

Confidentialité et renseignements

12. Groupe Grandio assurera la confidentialité et la sécurité de tous les renseignements personnels recueillis sur le Membre du Programme Club Cage. Le Membre peut en tout temps consulter la politique de confidentialité en visitant le <https://www.cage.ca/politique-de-confidentialite>.
13. Les informations sur les Récompenses disponibles pour le Membre peuvent être consultées dans l'application mobile du Programme Club Cage. Les informations disponibles lorsque le Membre se connecte à son profil comprennent les informations relatives aux champs de son profil, aux points qu'il a accumulés et aux autres Récompenses auxquelles il a droit.
14. Si le Membre se retire volontairement du Programme Club Cage, les points et les Récompenses non utilisés seront annulés et les informations du Membre seront effacées.

Adhésion au Programme Club Cage

15. Pour adhérer au Programme Club Cage, un client doit devenir Membre. L'adhésion est gratuite. Pour ce faire, il lui suffit de remplir les champs obligatoires du profil en téléchargeant l'application mobile du Programme Club Cage disponible gratuitement dans l'APP store d'Apple ou dans PLAY store de Google et d'accepter les présentes modalités et conditions d'utilisation et la politique de confidentialité en cochant les cases prévues à cet effet et confirmer son adresse courriel en cliquant sur le lien qu'il lui sera envoyé par courriel.
16. Les Membres ne pouvant fournir d'adresse courriel valide ne peuvent participer au Programme Club Cage puisque ce champ est obligatoire lors de la complétion du profil. En revanche, un Membre peut, à sa seule discrétion, accepter ou refuser de recevoir des communications promotionnelles de la part de Groupe Grandio et ses partenaires affiliés. Pour faire ce choix, il peut modifier ses préférences de communication en tout temps dans son profil membre. Le Membre comprend que s'il refuse de recevoir les communications du Programme Club Cage, il accepte que ce statut puisse l'exclure de l'attribution de certains privilèges ou Récompenses reliés au Programme Club Cage.
17. Une société ou autre entité juridique ne peut pas devenir Membre.
18. Un seul individu par compte peut figurer au Programme Club Cage sous son nom légal.
19. Une seule carte virtuelle sera émise par Membre Chaque Membre possède un numéro de carte unique, ne peut partager son compte avec quiconque et ne doit divulguer ni ses renseignements personnels ni son mot de passe à qui que ce soit.
20. L'adhésion n'est pas transférable.

21. Aucun crédit rétroactif ne sera accordé pour les achats effectués avant que l'adhésion au Programme Club Cage soit dûment complétée.
22. Les employés de Groupe Grandio et de ses Restaurants sont également admissibles au Programme Club Cage. Si jamais une promotion de type « concours » au sens des règles établies par la Régie des alcools, des courses et des jeux est offert dans le cadre du Programme Club Cage, aucun employé, agence affiliée ou personne domiciliée à la même adresse ne pourra être déclaré gagnant.
23. Les Membres sont responsables d'assurer la confidentialité et la protection de leur compte et de leurs codes d'accès personnels permettant d'y accéder, de leur carte virtuelle et de leurs appareils permettant d'utiliser ce qui précède. En cas de perte, de compromission ou de vol des éléments précités, les Membres du Programme Club Cage doivent réinitialiser immédiatement leur mot de passe en envoyant un courriel à aide@clubcage.ca.
24. En cas où il y aurait doute de fraude, les Membres du Programme Club Cage doivent aviser immédiatement Groupe Grandio par écrit en envoyant un courriel à aide@clubcage.ca. Groupe Grandio annulera tous les points ou récompenses accumulés dans un compte de façon frauduleuse.
25. En cas de modification de ses renseignements, le Membre doit aller mettre à jour son profil en modifiant les champs sur l'application mobile. Groupe Grandio ne peut être tenu responsable de toute erreur ou manquement relié à une mauvaise information contenue dans le profil du Membre.

Fermeture d'un compte inactif

26. Les points Club Cage ne sont pas assujettis à une date d'expiration. Toutefois, si le compte du membre est inactif pendant dix-huit (18) mois consécutifs et que Groupe Grandio fait parvenir, au moins 30 jours, mais pas plus de 60 jours avant la date de péremption, un avis d'inactivité au Membre portant exclusivement sur le fait que son inactivité entraînera la péremption de ses points et précisant la date de la péremption, le compte du membre sera fermé, les accès à ce compte seront révoqués, la carte virtuelle ne pourra plus être utilisée et tous les points et les Récompenses accumulés au compte seront dès lors annulés. Pour maintenir un statut actif ainsi que son inscription au Programme Club Cage, le Membre doit accumuler ou utiliser ses points ou utiliser une Récompense associée à son compte au moins une fois tous les dix-huit (18) mois.
27. Advenant le décès d'un Membre du Programme Club Cage, le compte du Membre sera fermé et les points accumulés dans ce compte seront annulés en autant que le Service à la clientèle de Groupe Grandio en soit informé. Sinon, le compte sera fermé et les points et les récompenses seront remis à zéro après dix-huit (18) mois d'inactivité.

Accumuler des points

28. Les points sont comptabilisés exclusivement sur les items admissibles (après rabais et avant taxes) comprenant, mais non limitativement les items du menu vendus dans les Restaurants et en ligne. Aucun point ne sera émis à l'achat d'une carte cadeau ainsi que sur les taxes, le pourboire, les frais de livraisons et les frais de transaction liés à une commande en ligne. La liste des items admissibles peut être modifiée sans préavis par Groupe Grandio.
29. Le Membre ayant atteint le niveau Pro accumulera 10 points pour chaque dollar dépensé (après rabais et avant taxes). Le Membre ayant atteint le niveau Élite, le niveau Platine ou le niveau Maître accumulera respectivement 11, 13 ou 14 points par dollar dépensé (après rabais et avant taxes).
30. Pour accumuler des points lors de ses achats, le Membre doit présenter sa carte virtuelle avant d'avoir complété son paiement.

31. Le Membre peut réclamer l'ajout de points sur une Transaction déjà fermée et/ou payée s'il a oublié pour quelque raison que ce soit de présenter sa carte virtuelle en Restaurant avant de terminer le paiement ou de se connecter à son compte Club Cage lors d'une commande en ligne ou lors d'une commande via un partenaire de livraison. Pour ce faire, le Membre doit se rendre dans l'application et suivre la procédure prévue à cet effet.
32. Les points accumulés s'afficheront au profil du Membre sur l'application mobile dans les 48 heures suivant la Transaction admissible.

Échanger des points

33. Le Membre peut échanger ses points pour payer, en totalité ou en partie, des achats de produits admissibles en restaurant ou en ligne via lacagechezvous.com.
34. Les points ont la valeur d'utilisation suivante : cinq-cents (500) points équivalent à un dollar (1,00 \$).
35. Le membre doit avoir accumulé un minimum de 2 500 points, avoir complété tous les champs obligatoires du profil et avoir confirmé son adresse courriel pour échanger ses points. Les points peuvent être échangés exclusivement sur les items admissibles comprenant, mais non limitativement les items du menu vendus dans les salles à manger et sur lacagechezvous.com. Les points ne peuvent être échangés pour payer les taxes, les pourboires, les frais de livraisons et les frais de transaction liés à une commande en ligne. La liste des items admissibles peut être modifiée sans préavis par Groupe Grandio.
36. Les points sont traités comme un mode de paiement. Les taxes sont donc calculées avant que les points ne soient utilisés. Le membre doit toujours payer les taxes avec un autre mode de paiement.
37. Groupe Grandio peut modifier le nombre de points minimal d'utilisation à tout moment suivant un préavis de 60 à 90 jours et conformément à la procédure décrite à l'article 7. Les points émis lors d'une Transaction d'achat ne peuvent être utilisés que lors d'une Transaction ultérieure. Groupe Grandio peut établir des limites d'utilisation de points par Transaction suivant un préavis de 60 à 90 jours et conformément à la procédure décrite à l'article 7. L'utilisation des points pourrait être suspendue en cas de panne ou d'indisponibilité des systèmes requis pour la gestion des points, et ce, sans compensation à l'exception des cas où cette situation est une conséquence du fait personnel de Groupe Grandio ou de celui de son représentant.

Les Récompenses

38. Le membre doit avoir complété tous les champs obligatoires du profil et avoir confirmé son adresse courriel pour être en mesure de réclamer ses Récompenses.
39. Chaque Récompense a ses conditions spécifiques d'utilisation et de validité. Pour connaître les conditions et modalités d'utilisation d'une Récompense, le Membre devra se référer aux mentions légales accompagnant les communications de chacune des Récompenses.
40. Une Récompense n'est, en aucun cas et pour aucune raison, transférable, remboursable ou échangeable avec un autre Membre ou contre de l'argent ou une autre récompense de nature équivalente ou non.
41. Dans le cadre du Programme Club Cage, le Membre peut obtenir des Récompenses de type produit gratuit, des rabais sur items, sur groupe d'items ou sur le sous-total de sa facture ou des Récompenses chez certains partenaires de Groupe Grandio.
42. Dans le cadre du Programme Club Cage, le Membre pourra recevoir, sous réserve de l'obtention de son consentement à cet égard en conformité avec les lois applicables, des offres promotionnelles permettant d'accumuler des points supplémentaires à l'achat de certains produits ou combinaison de produits déterminés par Groupe Grandio. Le membre peut également recevoir des promotions

personnalisées, notamment en fonction de ses achats, de ses préférences et de son profil. Chaque promotion personnalisée n'est valide que pour le compte du membre à qui elle est offerte et ne peut être transférée.

43. Le membre pourra également recevoir des points supplémentaires pour compléter des actions déterminées par Groupe Grandio, telles que référer un ami, compléter son profil ou répondre à un quiz. Les Membres peuvent consulter la liste des actions éligibles en tout temps en consultant l'application mobile.
44. À l'issue de l'utilisation d'une Récompense, d'un rabais ou d'un produit gratuit, le Membre du Programme Club Cage libère Groupe Grandio de toute responsabilité ou réclamation relativement à l'échange et à l'utilisation de la Récompense ou de toute perte ou de tout dommage causé par les produits ou services offerts à titre de Récompense, à l'exception des cas où ces pertes ou dommages seraient une conséquence du fait personnel de Groupe Grandio ou de celui de son représentant..
45. Groupe Grandio n'acceptera aucune responsabilité à l'égard des Récompenses octroyées par quiconque si le Membre n'a pas au préalable signalé la perte ou le vol de sa carte virtuelle (voir procédure de déclaration ci-haut). Le Membre devra assumer l'entière responsabilité des Récompenses utilisées préalablement au dit signalement.

Les niveaux

46. Dans le cadre du Programme Club Cage, le Membre accumule des points Club Cage. Le solde de points Club Cage affiche le solde courant des points accumulés et échangés depuis la date d'adhésion. Le Membre peut échanger ses points Club Cage pour payer, en totalité ou en partie, des achats de produits admissibles en salle à manger ou en ligne via lacagechezvous.com. La barre de progression, quant à elle, affiche le nombre de points que le Membre doit accumuler dans la période de référence de douze (12) mois, afin d'atteindre le niveau supérieur. Lorsqu'une nouvelle période de référence débute, le Membre conserve ses points Club Cage, mais devra recommencer à accumuler le nombre de points nécessaires pour atteindre un niveau supérieur.
47. Le Membre débute au niveau Pro lors de son adhésion au Programme Club Cage. Pour atteindre les niveaux Élite, Platine ou Maître, le Membre devra accumuler un nombre de points déterminés au cours d'une période de référence de douze (12) mois.

	Pro	Élite	Platine	Maître
Points de niveau requis	< 3 500	3 500	11 000	45 000
Points accumulés par dollar dépensé	10	11	13	14

48. Au cours d'une période de référence de douze (12) mois suivant son adhésion au Programme Club Cage, le Membre peut débloquer un niveau supérieur s'il accumule le nombre de points requis pour atteindre le niveau. À la date d'anniversaire de niveau, c'est-à-dire au moment où une nouvelle période de référence débute, un membre n'ayant pas débloqué un niveau supérieur devra conserver son niveau ou être rétrogradé à un niveau inférieur, et ce, en fonction du nombre de points accumulés lors de la période de référence.

Exemple

Date	Étape	Niveau
1^{er} avril 2021	Le Membre s'abonne au Programme Club Cage.	Pro
1 ^{er} octobre 2021	Le Membre atteint un solde de points de niveau de 3 500 points.	Le Membre atteint le niveau Élite
10 janvier 2022	Le Membre atteint un solde de points de niveau de 11 000 points.	Le Membre atteint le niveau Platine
1^{er} avril 2022	Date d'anniversaire de niveau. Une nouvelle période de référence débute. Le solde des points de niveau est remis à 0. Au cours de la période de référence des douze (12) derniers mois, le Membre a accumulé 11 000 points de niveau.	Le Membre conserve le niveau Platine jusqu'à la fin de la période de référence suivante de douze (12) mois, sauf s'il accumule assez de points de niveau durant la période de référence de douze (12) mois pour accéder à un niveau supérieur.
4 juillet 2022	Le Membre atteint un solde de points de niveau de 800 points.	Le Membre conserve le niveau Platine
1^{er} avril 2023	Date d'anniversaire de niveau. Une nouvelle période de référence débute. Le solde des points de niveau est remis à 0. Au cours de la période de référence des douze (12) derniers mois, le Membre a accumulé 8 850 points de niveau. Il devra être rétrogradé au niveau Élite, puisqu'il n'a pas accumulé le minimum de points pour conserver le niveau Platine.	Le Membre est rétrogradé au niveau Élite

49. Le Membre comprend et accepte que les Récompenses offertes dans le cadre du Programme Club Cage peuvent varier d'un Membre à l'autre autant sur le nombre que sur la valeur, et ce, en fonction du niveau atteint.

Le sondage post-visite

50. Le Membre obtient une participation au tirage au sort mensuel chaque fois qu'il complète un sondage post-visite. Pour prendre connaissance des modalités de participations au sondage, le Membre peut se référer au règlement officiel en cliquant sur le lien suivant : satisfaction.cage.ca